

La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage

Guillaume Gourgues et Jessica Sainty – UMR PACTE, IEP Grenoble

Résumé :

Comment étudier les effets potentiels de l'offre de participation publique sur la demande sociale de participation ? La mise en œuvre de dispositifs participatifs peut-elle convaincre la population du bien-fondé de cette participation institutionnelle ? Ces questions sont au cœur d'un débat scientifique récent, opposant différents travaux ayant la particularité de tous s'appuyer sur des données d'enquêtes par sondage et leur traitement statistique. Cette communication propose d'entrer dans ce débat, afin d'aborder l'intérêt de l'usage de méthodologies quantitatives dans le « monde réel » de la participation. Nous proposons ainsi d'exploiter des données d'enquête concernant la connaissance et l'opinion de la population française en matière de démocratie participative. Deux résultats centraux se dégagent alors de nos données : d'une part, les enquêtés s'avèrent assez peu au fait de l'existence de dispositifs participatifs, et d'autre part, les « connaisseurs » ne les perçoivent pas obligatoirement favorablement. Nous concluons cette exploration par une interrogation sur la pertinence de l'usage de ce type de méthodes dans le cas de la participation publique institutionnelle.

Abstract:

How study the potential effects of public participation on social request for more participation? Can the implementation of participatory settings convince the population of the cogency of this institutional participation? These questions have recently provoked a scientific debate, which opposes various works, based on opinion surveys and statistical methods. This communication proposes to enter this debate, in order to deal with the interest of the use of quantitative methodologies within the "real world" of the participation. We propose to exploit data coming from a survey dealing with the knowledge and the opinion of the French population on participatory democracy. Then, two central results emerge from our work: on the first hand, our panel of surveyed people has a weak knowledge of participatory devices, and on the second hand, those who know settings are not systematically in favor of participatory democracy. We conclude this survey by an interrogation on the relevance of these methodologies in the case of the institutional public participation.

La montée en puissance de formes contemporaines de démocratie participative et délibérative, se déclinant la plupart du temps sous formes de dispositifs (Cohen Fung 2004) a suscité le regain d'une question classique de la science politique : la population est-elle réellement prête à participer plus activement à la vie démocratique ? Au fondement des études canoniques de la sociologie électorale (Almond Verba 1963 ; Campbell *et al.* 1964 ; Converse 1970), cette interrogation a également constitué un socle indiscutable des premiers théoriciens normatifs d'une démocratie plus « participative ». Ainsi, Carole Pateman affirmait dès 1970, qu'une « bonne » démocratie se devait d'affronter l'apathie des citoyens comme un *problème* et non plus comme une donnée de base du fonctionnement du système démocratique (Pateman 1970 ; voir également Dahl 1994)¹.

Sous sa forme contemporaine, cette réflexion sur la participation comme « forme sociale », se déclinant en multiples « cultures participatives » (Neveu et al. 2007), se présente comme une réflexion incrémentale : la multiplication des opportunités de participation et de délibération serait en mesure de provoquer, à moyen et long terme, un changement dans les attitudes des différents protagonistes des affaires publiques. Les élus, les fonctionnaires, les techniciens mais également les associations, les militants, les partis, les entreprises apprivoiseraient progressivement l'usage des formes participatives de démocratie et les intégreraient parmi le champ des possibles de la vie publique². La participation publique est alors envisagée comme une mosaïque de dispositifs formant autant « d'écoles de la démocratie » : prendre part à une délibération, qu'elle soit tenue dans une association ou dans un cadre plus institutionnel, permettrait de pousser les individus délibérants vers des attitudes plus tolérantes, tournées vers l'intérêt général et respectueuses des autres (Mansbridge 1999). L'idée d'une transformation de soi par l'intermédiaire du plus grand nombre à une délibération la plus transparente possible, incarnée par des processus délibératifs, sert alors de fondement à une approche théorique, focalisant sur les micro-effets de la pratique démocratique, pouvant justifier le recours à ces « mises en délibération » (Warren 1993 ; Cohen 1997), pour laquelle la participation délibérative alimenterait une certaine « pratique » de la citoyenneté.

Si la question de l'avènement du « citoyen délibérant » (*deliberative democrat*), pour reprendre l'expression d'Iris Young, a été essentiellement conçue comme un enjeu théorique³, on note, depuis quelques années, une *scientification* de la question. Plus qu'un enjeu spéculatif, le problème du lien entre l'offre institutionnelle de participation et l'attitude politique de la population est de plus en plus traité sous l'angle de la corrélation entre offre et demande de participation. Partant du constat que, bien souvent, la demande sociale de participation fait défaut à l'offre de démocratie participative⁴, certains travaux ont récemment

¹ Plus récemment, on trouve cette corrélation entre *activisme des citoyens* et *qualité de la démocratie* dans des travaux concernant l'instauration de régimes démocratiques récents, comme en Europe de l'Est (Letki 2004). L'enjeu est alors de comprendre les mécanismes sociaux (capital social, implication associative) qui peuvent pousser les citoyens à s'impliquer d'avantage.

² Cette hypothèse est très forte, par exemple, dans le cas de la Commission Nationale du Débat Public : même si les débats publics conduits par l'institution ne changent pas systématiquement les décisions, l'exercice du débat, en tant qu'expérience vécue, disséminerait une attitude et une habitude du recours au débat (Revel *et al.* 2007)

³ La figure du « délibérant » opposée à celle de « l'activiste » est utilisée par Iris Young pour interroger l'opposition entre *contestation* et *délibération* : le délibérant approuve la création d'une situation délibérative dans la résolution du conflit politique, alors que l'activiste se méfie des « exhortations à délibérer » (Young 2011, p. 675). Pour une discussion de l'opposition entre délibération et conflictualité, voir Le Goff 2011.

⁴ Jacques Godbout (1983) avait abordé sous un angle critique virulent le décalage existant entre l'utilisation de la rhétorique d'une « demande sociale » et la réalité de dispositifs imposés et bien souvent loin des préoccupations réelles des citoyens. La demande militante de « démocratie participative » peut s'avérer également fortement ambiguë, puisque les aspirations d'origine se diluent rapidement dans les « réalités » de l'organisation (Giraud 2010).

proposé une sociologie des publics de la participation, consistant notamment à comprendre les motivations et aspirations de ceux qui participent et de ceux qui ne participent pas (Mazeaud Talpin 2010), ou encore le lien entre participation active aux processus participatifs et confiance des citoyens dans leurs élus (Font Blanco 2007). Pourtant, au-delà de cette sociologie des publics « participants », des questions relatives à l'écart entre offre et demande de participation, pris cette fois-ci sous un angle macrosociologique, demeurent épineuses et extrêmement complexes à manipuler : quel rapport entretient l'ensemble de la population avec la démocratie participative ? Est-elle en mesure d'intéresser les citoyens, de les convaincre de son bien-fondé, et à terme de participer ? Peut-elle susciter une « demande sociale » de participation ?

Les effets potentiels de la mise en place d'opportunités de participation et de délibération sur la *culture politique et civique* sont donc au cœur de ces interrogations. Pourtant, ces questions imposent des préalables. D'une part, la « démocratie participative » nécessite d'être abordée non pas comme une expérience vécue, un dispositif précis, mais comme *un phénomène politique potentiellement connu de tous*, pouvant susciter des opinions et des réactions. D'autre part, le rapport de la population à la démocratie participative, appréhendé de cette manière, se conçoit à l'aide de catégories issues de la psychologie sociale et des enquêtes d'opinion : la connaissance, l'ignorance, la confiance, la défiance. Il s'agit donc de comprendre si la multiplication de dispositifs participatifs est un phénomène politique connu de la population, et perçu positivement par celle-ci, qui l'assimilerait à un « progrès ».

En réponse à cet enjeu, cet article propose donc une double interrogation. Tout d'abord, nous souhaitons questionner le « tournant » quantitatif observable dans les travaux académiques ambitionnant de répondre à ces questions. L'usage d'une méthodologie quantitative est-il incontournable et nécessaire dans le cas d'une étude macrosociologique ? Ensuite, nous souhaitons interroger la faisabilité d'une étude sur les effets « macro » des dispositifs participatifs existants : peut-on concrètement *mesurer* les effets de la démocratie participative sur le « grand public » et ses appétences participatives ? Que mesure-t-on exactement ? Nous proposons ainsi de nous engager, de manière expérimentale et tâtonnante, dans l'épistémologie proposée par les enquêtes d'opinion existantes sur le rapport entre les citoyens et les opportunités de participation. Plutôt que d'opposer une fin de non-recevoir à ces approches en raison d'épistémologies scientifiques fondamentalement divergentes, nous proposons d'explorer les ressorts, les potentialités et les limites de ce tournant quantitatif des méthodes. Notre but est de prendre au sérieux un tournant méthodologique et épistémologique, qui marque l'ensemble des sciences sociales et affecte très logiquement les études concernant la participation et la délibération.

Notre propos se divisera en deux temps. Premièrement, nous reviendrons sur les fondements et les enjeux du tournant quantitatif évoqué ci-dessous, pour en dégager une faiblesse essentielle : le caractère « désincarné » de ces enquêtes, qui interrogent pourtant la portée des résultats produits (1). Deuxièmement, nous présenterons les résultats de notre propre enquête par sondage, avec laquelle nous nous étions fixés comme objectif de confronter les hypothèses des travaux expérimentaux au « monde réel » de la participation. Nous en explorerons la portée et les limites, afin d'ouvrir une réflexion plus globale sur l'intérêt d'une réflexion en termes de « comportement politique » sur la démocratie participative.

I- Les ressorts d'un tournant méthodologique en question

La question des appétences participatives de la population est un sujet classique de la sociologie de l'opinion publique et des comportements politiques. En France, de nombreuses enquêtes par sondage se donc fixées comme objectifs de restituer la volonté des citoyens de prendre part à la vie publique et surtout les modalités privilégiées de cette participation. Ainsi, certaines de ces enquêtes mettent en évidence la corrélation grandissante entre l'attachement à la démocratie représentative et l'attachement aux formes protestataires (manifestation) et directes (référendum) de participation politique. Ainsi, la population française exprime une « satisfaction à l'égard du fonctionnement de la démocratie française, un attachement marqué au principe de l'élection et (*une*) aspiration, que l'on note aujourd'hui dans la plupart des pays occidentaux, à plus de démocratie directe, plus de participation, sur le mode référendaire ou protestataire » (Mayer Grunberg 2003, p. 218). Inversement, d'autres enquêtes, reposant par exemple sur l'enquête *Valeurs 2008*, dégagent le constat suivant : « la demande citoyenne de formes de participation politique plus participative n'est plus croissante en 2008, au contraire, elle recule légèrement » (Magni-Berton 2009, p. 277). Si les publics politisés et les femmes se montrent plus demandeurs que les autres catégories sociales, ce recul global pousse à s'interroger sur le maintien de « la demande de démocratie participative dans le futur [...] [:] est-elle en train de s'essouffler ou alors a-t-elle encore de beaux jours devant elle ? » (Magni-Berton 2009, p. 276).

Ces travaux ont la particularité de traiter la « démocratie participative » comme une modalité d'engagement différente du vote, sorte de synthèse de différentes attitudes protestataires (signer une pétition, manifester, voire organiser une « grève sauvage »), ou bien comme une valeur post-matérialiste, comparable à la « liberté d'expression », donc opposée aux valeurs matérialistes comme le « maintien de l'ordre » ou la « lutte contre la hausse des prix »⁵. Pourtant, au-delà de ces approches classiques, des travaux reposant sur les mêmes fondements épistémologiques (études quantitatives et statistiques de l'opinion, méthodologie faite de sondages et d'échantillons représentatifs) donnent une toute autre définition à cette « démocratie participative » : celle d'une *offre publique de participation*, faite de divers dispositifs et susceptible d'intéresser toute ou partie de la population. Ainsi, plusieurs travaux proposent d'aborder sous un angle quantitatif la question de la relation entre cette offre et la demande effective émanant de la population.

Ce « tournant quantitatif », très présent dans la littérature anglo-saxonne, mérite d'être interrogé. Quels en sont les fondements intellectuels ? Quelles conclusions et quelles controverses structurent cette production scientifique ? Que peut-on attendre de ces travaux ? Après avoir restitué les principaux enjeux et débats soulevés par cette littérature (a), nous expliquerons les fondements de notre propre démarche, qui vise à confronter les méthodes de ce courant de littérature au « monde réel » de la participation (b).

a) Une controverse quantitative et expérimentale

Le tournant quantitatif des études portant sur la relation entre offre et demande de participation s'ancre dans un questionnement à la fois simple et vertigineux : la population souhaite-t-elle réellement prendre part plus activement à la vie politique de son pays ou de sa ville, en sus des cadres de la démocratie représentative ? Les citoyens ne se sentent-ils pas « à leur place » dans le système de participation volontairement restreint du suffrage universel et périodique (sur ce modèle, voir Schumpeter 1953 ; Downs 1957) ? Souhaitent-ils saisir les

⁵ Christophe Prémat (2009) assimile également la « demande » référendaire à la montée des valeurs post-matérialistes, et en déduit une explication de la montée en puissance des pratiques référendaires en Allemagne et en France.

opportunités de participation qui leur sont offertes ? Si, en France, les réponses à ces questions se sont faites sur un mode plutôt informel et désorganisé⁶, elles suscitent l'ouverture d'une véritable controverse scientifique aux Etats-Unis, se structurant autour de deux positions, que nous allons tâcher de restituer rapidement.

A l'origine de cette controverse, plusieurs travaux tentent d'affirmer qu'il n'existe pas de véritable « demande » de délibération ou de participation dans la société américaine : la multiplication des occasions de participer et/ou délibérer ne répond à aucune véritable aspiration populaire. En réalité, les individus préféreraient un modèle de démocratie dans lequel le citoyen puisse rester en retrait des affaires publiques, en raison du caractère vertueux et responsable des décideurs. Ce modèle, dénommé *stealth democracy* par John Hibbing et Elisabeth Theiss-Morse (2002), s'inscrit dans la filiation normative des modèles de démocratie dits « réalistes »⁷. Un « bon » système démocratique serait donc un système qui ne sollicite pas de manière excessive la participation publique. Dans la population, la confiance accordée au système est donc inversement proportionnelle à la volonté de participer. Nous traduisons le terme de *stealth* par celui de *discret*⁸ : la *démocratie discrète* est donc un modèle dans lequel la participation publique n'intervient qu'en dernier recours⁹. Or, cet argumentaire s'appuie essentiellement sur une méthodologie mêlant approche quantitative et qualitative : pour Hibbing et Theiss-Morse, l'enquête par sondage et les *focus groups* servant de base à leur argumentation révèlent la forte corrélation des deux préférences (confiance dans le gouvernement/souhait de formes plus directes de participation tel que le référendum). A l'inverse de la recommandation d'une densification de l'offre de participation, les auteurs appuient leur réflexion sur le postulat d'une apathie incontournable de la population, qui n'aspire à intervenir qu'en cas de défaillance grave du système, et ne tolère guère plus que quelques dispositifs marginaux de votation directe.

Sur cette même base méthodologique, d'autres travaux ont tenté de décrypter le soutien populaire accordé aux référendums. En effet, généralement perçu comme très élevé, ce soutien est pourtant peu interrogé en tant que tel. En s'appuyant sur l'enquête ISSP 2004¹⁰

⁶ On trouve par exemple quelques traces de cette préoccupation dans une enquête de l'Observatoire Interrégional du Politique de 2004. Une question est en effet adressée dans ce sens : « [Q25] Les conseillers régionaux de [nom de la région] ont été élus en mars 2004 pour six ans. Sur ce sujet, de laquelle de ces deux opinions vous sentez-vous le plus proche : - Durant ces six ans, je souhaite être consulté, d'une manière ou d'une autre sur les grands problèmes de la région. - Je ne souhaite pas être consulté, ils doivent appliquer le programme sur lequel ils ont été élus. - Ne sait pas. »

L'échantillon de 11301 enquêtés se montre ainsi majoritairement favorable à cette consultation : 56,5% des Français « souhaitent être consultés » par leurs conseillers régionaux, et 77,1% de ceux-ci se déclarent même prêts à prendre part à une réunion publique (51,6% plutôt en soirée, 25,5% plutôt le week-end). Source : OIP, *Observation interrégionale du politique*, 2004.

⁷ Nous reprenons cette expression proposée par Carole Pateman (1970) pour désigner les théories de la démocratie d'inspiration économique. Selon ces théories, la stabilité du système démocratique nécessiterait une limitation des demandes exprimées à son égard par les citoyens. Robert Dahl (1994) a notamment souligné l'antagonisme fondamental existant entre l'*efficacité* des régimes démocratiques et la *participation*, la deuxième risquant d'altérer la première par la production excessive de demandes contradictoires.

⁸ Le terme de *stealth* est extrêmement ardu à traduire en français. L'expression renvoie à l'idée que la démocratie fonctionne sur la base de mécanismes peu visibles, seulement perçus de manière « furtive » par l'ensemble des citoyens. Ces fonctionnements constituent, la plupart du temps, une énigme pouvant générer des frustrations et des soupçons de complot ou de manipulation. Le maître mot de ce système est donc la confiance que les citoyens accordent à ces mécanismes. L'emploi du terme *discret* vise à qualifier des citoyens qui préfèrent rester en retrait des affaires publiques, aussi longtemps que le fonctionnement du système ne remet pas en cause la confiance qu'ils lui accordent.

⁹ On pourrait également souligner la parenté normative existant entre cette perspective et les travaux de Walter Lippman (Latour 2008).

¹⁰ Plus exactement, l'enquête s'appuie sur les résultats obtenus à deux questions : « The ISSP Citizenship module included a question asking how important it is in a democracy "that people be given more opportunities

intégrant seize pays, Shaun Bowler, Todd Donovan et Jeffrey Karp (2007) établissent ainsi un ensemble de corrélation permettant, selon eux, de comprendre le *sens politique* de ce soutien. Les résultats de cette enquête sont de deux ordres. D'une part, une distinction très nette apparaît entre le souhait vague d'avoir plus d'opportunités de participation et la volonté précise de prendre part à un référendum¹¹. Si les citoyens souhaitent plus d'opportunités, les plus actifs et les plus confiants dans le système politique envisagent plus souvent que d'autres de prendre part à un vote direct¹². D'autre part, cet écart est interprété comme le symptôme d'une tendance affectant les comportements démocratiques. Même si les citoyens semblent réclamer davantage d'opportunités d'émettre une opinion, rien n'indique que ce soutien se traduise par un engagement politique concret¹³. En effet, la préoccupation majeure des citoyens étant de « surveiller » (*keep-watching*) les dérives du gouvernement repose sur une inquiétude concernant l'influence des groupes d'intérêt et la probité des élus, plus qu'un désir de renversement des pratiques de décision. Vouloir surveiller est alors fortement corrélé au désir « flou » de plus grandes opportunités de participation. La population soutient l'usage des référendums non pas par attrait pour le dispositif, mais en raison de sa défiance vis-à-vis des élites politiques. Le constat tire sa force de la comparaison internationale : dans des pays aux offres référendaires très variées, la même tendance se dégage¹⁴. L'offre de participation s'appuierait donc sur une erreur fondamentale : on interpréterait le soutien *de principe* comme une demande de dispositifs ciblés *réels*.

Ces travaux ont donc pour point commun d'attaquer les théories de la démocratie garantissant que l'instauration d'une offre de participation ou de délibération permettra de raviver l'intérêt politique des citoyens (pour un aperçu de cette position voir Fishkin 1995 ; Putnam 2000). Des auteurs tels que J. Hibbing et E. Theiss-Morse rappellent, à l'aide d'instruments quantitatifs, l'erreur empirique que constituerait un tel projet, sans aller jusqu'à revendiquer l'instauration d'une *démocratie discrète*. Ces résultats suscitent pourtant une réponse qui choisit d'entrer précisément sur le terrain épistémologique et méthodologique de ces attaques. Les travaux produits par une équipe de recherche rassemblée au sein de la *Harvard Kennedy School* (Neblo *et al.* 2009) entendent notamment s'opposer aux conclusions tirées de la *démocratie discrète*. L'argument principal de cette réponse concerne la *définition*

to participate in public decision making." [...] "It is important to note that this attitude is somewhat distinct from approval of using referendums, and these two questions were placed far from each other in the survey." (Bowler Donovan Karp 2007, p. 357)

¹¹ La faible corrélation existante entre les deux questions est une première indication : "Responses to the two questions are only weakly correlated ($r = .14$ in the United States and $-.07$ at the aggregate level). However, if widespread approval of direct democracy reflects mass preferences for increasing the opportunities people have to participate in politics, then expectations of greater participation should be related to approval of referendums" (Bowler Donovan Karp 2007, p. 354)

¹² Cet écart est perceptible dans toutes les nations : "In several nations, people most satisfied with how democracy is working, and those most interested in politics, are also significantly more likely to support using referendums to decide important matters of policy" (Bowler Donovan Karp 2007, p. 357)

¹³ "We suggest that the answer to this question may be that many citizens are attached to a delegate model of representation more than a fully participatory view of democracy, and they see direct democracy not as a method to govern by but as a mean to better instruct their representatives. This view is consistent with the argument derived from Hibbing and Theiss-Morse proposing that support for direct democracy is rooted in evaluations of how representative government is working (or, more accurately, failing to work)." (Bowler Donovan Karp 2007, p. 359)

¹⁴ Les auteurs insistent toutefois sur le caractère exceptionnel de la Suisse. En effet, dans ce pays, le soutien du référendum est plus large que dans les autres pays. L'explication avancée par les auteurs tient à la longue histoire de la pratique référendaire suisse : "The only case where the direction of this relationship is reversed is Switzerland, where expectations for more opportunities come from the least interested. This may reflect the unique context of Switzerland where the existing, expansive use of direct democracy may act to incorporate the politically interested more so than in other nations" (Bowler Donovan Karp 2007, p. 356)

de l'offre de participation mobilisée dans les enquêtes précitées : pour susciter une demande de participation, l'offre doit faire la preuve de son intégrité et de son sérieux. Plus qu'un hypothétique référendum, les enquêtés doivent être confrontés à une offre concrète, opérationnelle et surtout contradictoire de délibération. Alors, et alors seulement, il sera possible de « mesurer » leur volonté de participer, puisque c'est uniquement lorsque les citoyens ont la preuve que les dirigeants ont l'intention de renforcer la démocratie, qu'ils souhaitent participer plus activement : plus ils ont confiance, plus ils souhaitent participer. Pour tester leur hypothèse, les chercheurs d'Harvard entreprennent de tester l'impact d'une offre faite aux enquêtés : ces derniers sont ainsi conviés par les enquêteurs à prendre part à des expériences concrètes de participation et de délibération.

Les membres de cette équipe de recherche procèdent tout d'abord à une enquête d'opinion leur permettant de dégager l'existence de trois groupes d'individus : ceux dont les préférences penchent pour une *démocratie discrète* (la corruption entraîne la volonté de participer pour corriger les dérives), ceux qui penchent pour une *démocratie délibérative* (les expériences de participation et de délibération entraînent la volonté de participer), et un troisième groupe plus hésitant. Les résultats de l'enquête montrent que malgré la présence d'individus de type *discret*, la majorité des répondants s'avère plutôt de type *délibératif*. Une fois ce résultat établi, les chercheurs tentent de comprendre en quoi l'offre de participation peut agir comme un facteur favorisant le glissement d'une attitude réactive (*discrète*) à une attitude proactive (*délibérative*). L'hypothèse est que si le champ des possibles est « réellement » ouvert, les citoyens demanderont à participer¹⁵. L'enquête soumet donc les individus à une offre concrète de participation, à savoir une « délibération directe, en temps réel des citoyens, et une délibération directe, en temps réel entre les citoyens et les élus »¹⁶. Deux types d'offre sont alors testés : une *offre imaginaire*¹⁷ et une *offre réelle*¹⁸. En plus des facteurs pouvant influencer la demande de participation¹⁹, l'enquête entend donc mesurer la possibilité de faire évoluer les enquêtés (du profil *discret* vers le profil *délibératif*) par l'intermédiaire de différentes expérimentations, comme par exemple une modification régulière de la forme de l'offre imaginaire²⁰. Celle-ci varie d'un groupe d'enquêtés à l'autre

¹⁵ “In fact, we agree that many people would settle for Stealth democracy given a restricted range of choices. However (...) it is not what they ultimately prefer if they believe that effective republican consultation might be available”. La « consultation républicaine » est définie de la manière suivante par les auteurs : “By “republican consultation” we mean communication between citizens and their representatives in which the representatives seek input from their constituents in forming agendas, and in advance of their formal votes, as well as efforts to explain their votes to constituents post hoc, rather than delegate instructions” (Neblo *et.al.* 2009, p. 11). Cette définition est très proche de ce qu'Archon Fung et Erik O. Wright (2003) désigne sous le terme d'*Empowered Participatory Governance*.

¹⁶ Traduction personnelle, Neblo *et.al.* 2009, p. 11.

¹⁷ L'offre est « imaginaire » dans la mesure où il n'est jamais dit ou suggéré que la réponse des enquêtés donnera lieu à une invitation quelconque à participer à une expérience précise.

¹⁸ L'offre, spécialement créée pour l'occasion prend la forme d'une délibération directe, via un forum internet, en présence de membres du congrès, sur les politiques d'immigration. Les citoyens de treize districts sont invités à prendre part à l'expérience, aux dates et heures qui leur sont indiquées. La présence des élus, de toutes tendances et toutes opinions sur l'immigration (treize au total) est garantie par une ONG (*The Congressional Management Foundation*).

¹⁹ L'équipe contrôle les facteurs classiques de la participation (activité, revenu, éducation) mais également des variables d'attitude : intérêt pour la politique, besoin d'apprendre et d'évaluer, ou encore évitement du conflit.

²⁰ Ces tentatives ne se limitent pas à l'organisation d'une démarche participative. L'enquête teste cet effet de « présentation » de l'offre sur la demande. Citons par exemple, l'effet « sunshine » qui consiste à proposer une même idée selon deux visions concurrentes. Par exemple, une question de mesure de l'opinion des enquêtés concernant le débat avec les élus prend la forme suivante :

- [Stealth I] Elected officials would help the country more if they would stop talking and just take action on important problems.

(principe du *split ballot*) en fonction de la durée de la délibération, du type d'interaction (directe ou virtuelle), du thème de la délibération (spécifique ou général), de la présence/absence d'autres acteurs (élus) et de la présence d'une compensation financière²¹.

Leurs résultats sont de deux ordres. Concernant l'offre imaginaire, une large majorité des enquêtés (83%) exprime le souhait de participer : les groupes sociaux dominés se révèlent être particulièrement favorables à cette proposition²², bien qu'une minorité persistante d'individus au profil *discret* ne soit que peu séduite par cette offre. Concernant les paramètres de l'offre, seul le design (durée, type d'interaction) induit des changements significatifs. Concernant l'offre *réelle*, 75% des individus acceptent l'invitation et 35% de ces volontaires se présentent effectivement le jour indiqué, des proportions décrites comme significative par les chercheurs. Les résultats obtenus apportent alors de nouveaux éléments concernant les individus *discrets* : face à une proposition de ce type, ces individus témoignent d'une volonté de participation. Ce renversement total des préférences s'explique de deux manières selon l'équipe : l'ambiguïté des répondants et la différence fondamentale existant entre les référendums, très présente dans les travaux de la *démocratie discrète*, et une offre *délibérative*. Si l'on propose aux citoyens les moins enclins à participer une voie *concrète* de délibération, ils s'y engouffrent. L'offre agit comme la preuve d'une volonté des décideurs de démentir les stéréotypes quant à leurs activités de citoyens. En ouvrant des espaces réels de délibération et de participation, elle devient ainsi un *stimulus* pour une attitude plus délibérative²³.

La vigueur de ces controverses n'efface pas pour autant une certaine « artificialité » de leur débat. En effet, quel que soit le parti pris, ces travaux ont pour point de départ une offre soit *potentielle* (la possibilité de voter à un référendum), soit *créée de toute pièce* (venir à telle heure pour prendre part à tel dispositif). Dans le cas de l'invitation à prendre part à une offre réelle, il est ainsi possible d'objecter que cette invitation crée une interaction dans laquelle les individus se montrent disposés à répondre favorablement (Zaller Feldman 1992 ; Tourangeau Ripas Rasinski 2000). Les débats se situent donc volontairement en dehors des réalités politiques et institutionnelles de la participation publique, et semblent pouvoir s'étendre à l'infini, par le biais d'un jeu d'expérimentation scientifique. Une question se pose donc : la

-
- [Sunshine I] It is important for elected officials to discuss and debate things thoroughly before making major policy changes.

L'hypothèse est qu'une présentation positive du débat devrait convaincre les individus de plus participer.

²¹ L'enquête est donc construite comme suit : « Recently there has been interest in helping regular citizens get more input into the policy process. For example, many organizations run [one day / one hour] sessions where citizens [come together / use the internet] to discuss [important issues / immigration policy] [<none>; with local officials; with their Member of Congress]. [<none>; Participants get \$25 as thanks for their involvement.] » (Neblo et al. 2009, p. 15)

²² S'opposant au constat d'Hibbing et Thiess Morse selon lequel la participation s'adresse à une frange d'individus ultra politisés (*political junkies*), les auteurs signalent qu'une offre concrète de participation est en mesure d'attirer des populations jusqu'alors éloignées de la participation : « Younger people, racial minorities, and lower income people are significantly more willing to deliberate, all of which are reversals from traditional participation patterns. Similarly, women, less partisan people, and non-church goers are slightly more likely to want to deliberate, though not to a statistically significant degree. On these criteria, it would appear that the kinds of people attracted to deliberation are fairly distinct from those drawn to partisan politics and interest group liberalism, consistent with deliberative democracy's claim to provide an outlet for those frustrated with status quo politics. » (Neblo et al. 2009, p. 17)

²³ « We actually agree with Hibbing and Thiess-Morse to a large extent – i.e., that most citizens prefer stealth democracy to direct democracy (which is not the same as deliberative democracy), and more direct democracy to the status quo. However, we extend, by one more step, the same move that they make regarding direct democracy. That is, just as with the apparent desire for more direct democracy, people do not really hold Stealth democracy as their first preference. Instead, they will settle for Stealth democracy if the civics textbook version of deliberative representative democracy is not achievable. » (Neblo et al. 2009, p. 24)

controverse née de ces travaux est-elle pertinente en ce qui concerne les dispositifs existants de démocratie participative ? En clair, peut-on mesurer l'effet de l'offre institutionnelle de participation sur la demande ? Pour traiter cette question, il faut donc affronter une réalité empirique toute autre : la plupart des dispositifs participatifs existants et observables à l'heure actuelle sont le résultat d'incessants bricolages et d'incontrôlables ajustements, tant sur les objectifs que sur les procédures mobilisées (Blondiaux 2005). Tenter d'étendre les méthodes quantitatives à ces dispositifs est une manière d'en éprouver les limites mais également de dégager des enseignements originaux sur les effets de la démocratie participative institutionnelle.

b) Le « monde réel » de la participation : mesurer la connaissance et la perception des dispositifs existants

Ce que nous nommons « monde réel de la participation », renvoie à une définition spécifique de l'offre : ni imaginaire, ni ponctuelle, l'offre envisagée ici existe en amont de l'enquête. Elle a été créée par les institutions publiques elles-mêmes. Déjà été expérimentée, elle est non modifiable. Elle se présente de multiples formes : budgets participatifs, conférences de citoyens, réunions publiques consultatives, instances consultatives permanentes ou encore instances de consultation des usagers (transport, santé, formation). Afin de rapporter les débats évoqués précédemment, notamment sur la capacité de l'offre de participation à convaincre les citoyens de « progrès » accomplis par le système politique, à ce « monde réel », nous avons souhaité reproduire un dispositif d'enquête d'opinion tout en modifiant les règles du jeu. Plutôt que d'interroger un échantillon représentatif de citoyens sur l'idée, vague, d'une participation à un référendum, ou de provoquer une situation expérimentale et fictive de participation, nous avons souhaité partir de *l'offre existante de dispositifs participatifs*. Considérant qu'il existe en France, depuis une quinzaine d'années de nombreuses expériences locales ou régionales pouvant être affiliées au thème de la démocratie participative, nous avons mobilisé une petite partie d'une enquête d'opinion plus vaste afin d'adresser deux questions centrales : la population a-t-elle connaissance de l'existence de ces dispositifs ? Comment cette offre de participation est perçue par ceux qui la connaissent ? Méthodologiquement, la collecte de nos données s'est déroulée de la manière suivante.

La phase d'enquête du programme « Contexte, cognition, délibération », dans laquelle nos questions ont été insérées, s'est déroulée en novembre 2009²⁴. L'échantillon de

²⁴ L'objectif du programme d'enquête COGNI, mené à l'IEP de Grenoble depuis 2006, et dont nous exploitons ici la deuxième vague, réalisée en 2009, est de mieux comprendre les modes de raisonnement des individus en politique et les évolutions de leur opinion au cours d'une discussion – simulée dans l'enquête. Le sondage a été administré par un institut spécialisé, après formation des enquêteurs aux spécificités de notre programme de recherche, et sur la base d'un questionnaire rédigé par notre équipe de recherche, qui comportait plus de 100 questions, pour une durée moyenne de 27 minutes. Le questionnaire, en plus des classiques questions d'opinions et sociodémographiques, utilisées en science politique, était articulé autour de deux thèmes principaux : les connaissances politiques et les changements d'opinion des individus. Du côté des connaissances politiques, un « quizz » a été conçu avec des questions portant sur la connaissance de la vie politique française et internationale, avec des réponses libres ou assistées. Le but de ce « quizz » était de mesurer le niveau de connaissances des individus, pour en faire une typologie, mais aussi pour utiliser cette variable en variable explicative dans le test des hypothèses de l'enquête. Le deuxième thème central de l'enquête était un outil conçu spécialement pour tester la solidité des opinions des individus : c'est un dispositif de simulation d'un débat contradictoire et argumenté entre l'enquêteur et l'enquêté. Il s'agit, après avoir posé une première question sur un thème de société (élargissement de l'Union européenne et insertion professionnelle des jeunes Français d'origine étrangère) pour connaître l'opinion de l'individu enquêté sur le sujet, de lui opposer un premier ou plusieurs arguments contraires à son opinion initiale, de façon à tester celle-ci et d'évaluer la capacité argumentative de l'enquêté.

population constitué, selon la méthode des quotas²⁵, est globalement représentatif de la population française, en termes de genre, âge et niveau de diplôme.

Les questions portant directement sur la démocratie participative sont regroupées dans une même batterie de questions. Elles se décomposent comme suit. La première question est une question fermée, qui mesure la connaissance de la démocratie participative :

« Q166: Avez-vous déjà entendu parler de démocratie participative, c'est-à-dire de démarches qui visent à associer les citoyens aux prises de décision ? »

Puis, il est demandé aux individus affirmant « connaître » l'offre de démocratie participative, de citer les dispositifs participatifs qu'ils connaissent, par le biais d'une question ouverte :

« Q167 : Connaissez-vous des exemples de ce type de démarches dans votre région ? »

La précision « dans votre région » est introduite afin de solliciter chez les enquêtés leur connaissance éventuel de dispositifs participatifs locaux²⁶. Les réponses à cette question sont retranscrites par les enquêteurs, et éventuellement recodées en fonction d'une liste des dispositifs existants dans la région concernée, constituée par l'équipe de recherche. Ces deux questions nous permettent ainsi de décliner la connaissance de la démocratie participative en deux niveaux complémentaires : un premier niveau dit « thématique » et un second dit de « l'offre ». Ce double niveau permet également de distinguer trois groupes d'individus : le premier est constitué par les individus qui ne connaissent pas le thème de la démocratie participative, le deuxième rassemble les individus connaissant la thématique sans toutefois identifier clairement l'offre de participation existante et, enfin, le troisième groupe réunit les connaisseurs du thème et de l'offre participative existante.

Ensuite, une série de questions d'opinion est adressée aux deuxième et troisième groupes, sous la forme d'opinions toutes faites que les enquêtés peuvent valider ou réfuter :

« Q212 : Voici des opinions que l'on entend parfois à propos des démarches participatives. Dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec ces propositions »

Quatre opinions au total sont livrées, dans un ordre aléatoire. Deux opinions se présentent comme favorable à l'instauration de dispositifs participatifs :

« Ces démarches améliorent les décisions politiques »

« Ces démarches permettent de mieux comprendre les attentes des citoyens »

Deux opinions supposent à l'inverse des perceptions plutôt négatives de la mise en place de dispositifs participatifs :

« Ces démarches sont de la poudre aux yeux »

« Ces démarches servent surtout à améliorer la popularité des dirigeants ».

Notre protocole d'enquête se focalise donc sur la perception que peut avoir la population de l'offre publique de participation. Si nous n'avons pas cherché à mesurer la volonté de nos enquêtés de prendre part à tel ou tel dispositif, ou de « participer » dans un sens volontairement large, c'est en raison de notre objectif initial : tenter d'appréhender ce que la mise en place de dispositifs participatifs a éventuellement pu changer dans l'opinion publique, entendue au sens large.

Les réponses aux questions d'opinion nous permettent ainsi de distinguer trois profils distincts d'individus, qui se différencient dans leur rapport à l'offre de participation :

- Le premier profil peut être assimilé au citoyen décrit par la théorie de la *stealth democracy* : réponses négatives aux deux opinions positives et positives aux deux opinions négatives. Les individus présentant ce profil perçoivent l'offre de

²⁵ Au total, 1213 individus ont été interrogés, la moitié dans la région Rhône-Alpes, l'autre moitié sur la France entière.

²⁶ Les dispositifs participatifs nationaux, du type CNDP ou conférence de citoyen, étant plus épars et moins immédiatement présents dans l'environnement des individus, nous avons choisi de nous limiter à la dimension « locale ».

participation comme une manipulation, et en ont une opinion exclusivement négative. C'est ce que nous appellerons le profil *discret* ;

- Le deuxième profil pourrait être identifié au *deliberative democrat* d'Iris Young : réponses positives aux deux jugements positifs, et négatives aux deux jugements négatifs. Les individus présentant ce profil perçoivent la mise en place de dispositifs comme un progrès, un phénomène exclusivement positif. C'est ce que nous appellerons le profil *délibératif* ;

- Le troisième profil rassemble tous les individus n'ayant pas d'opinion tranchée. Il mêle les réponses négatives et positives. C'est ce que nous appellerons le profil *hésitant*.

Notre protocole d'enquête s'appuie dans un deuxième temps sur le croisement entre différentes données recueillies dans le reste de l'enquête et les groupes et profils que nous souhaitons mettre à jour. A ce titre, plusieurs hypothèses ont structuré nos croisements de données. Tout d'abord, nous faisons l'hypothèse que certaines catégories de population sont dotées de caractéristiques sociologiques qui les rendent plus attentives et sensibles à l'ouverture d'espaces participatifs. C'est potentiellement le cas, par exemple, des habitants des grandes agglomérations, dans lesquelles les dispositifs participatifs sont particulièrement nombreux et visibles (Prémat 2009)²⁷, des populations vivant un conflit localisé ou engagées dans une mobilisation, ou bien le cas de populations traditionnellement dominées, telles que les femmes et les populations modestes, auxquelles la démocratie participative entend fournir une ressource d'action. Ensuite, nous émettons une deuxième hypothèse selon laquelle certaines catégories de population demeurent plus sensibles à l'« innovation » politique, quelle que soit sa forme. Selon Annick Percheron (1991), l'innovation politique, entendue comme « des institutions et des politiques en cours de réalisation et d'implantation récente dans le public »²⁸, est perçue favorablement par des « groupes au statut socioprofessionnel élevé, à fort niveau de diplôme, à fort degré d'instruction et d'intérêt pour la politique » (Percheron 1991, p. 401). Les individus les plus attentifs aux innovations politiques seraient donc les plus sensibles à la démocratie participative, forme récente d'innovation politique. Enfin, la démocratie participative peut aussi être approuvée essentiellement par un public déjà fortement engagé dans la démocratie représentative : militants, activistes, spectateurs attentifs du jeu politique disposant d'une bonne connaissance de ces rouages. La surreprésentation de certaines catégories de participants, déjà fortement impliqués dans la vie politique est un constat récurrent des analyses portant sur les dispositifs participatifs (Blanc 1999 ; Rui 2004 ; Lefebvre 2007). Ainsi, nous nous sommes attachés à contrôler la connaissance des dispositifs de démocratie participative en fonction des caractéristiques socioéconomiques des individus, de leur socialisation politique et de leurs connaissances politiques²⁹.

²⁷ Nous ne retiendrons pas l'hypothèse d'une différenciation territoriale, par exemple entre région. Nos précédents travaux (Gourgues Sainty 2009) ont démontré que la région de résidence des enquêtés n'influe pas de façon significative leur connaissance de la démocratie participative.

²⁸ A. Percheron applique cette définition aux processus d'eupéanisation et de régionalisation, qui seraient perçus favorablement par les mêmes individus. Il ne s'agit pas ici de travailler sur le statut de ces innovations dans le jeu politique lui-même (Edelman 1991), mais de considérer que ces phénomènes sont innovants car « récents » et faiblement routinisés au moment de l'enquête.

²⁹ Les variables utilisées dans la suite de l'analyse sont : taille d'agglomération, genre, CSP, diplôme, socialisation politique, activité protestataire, intérêt pour la politique et un indice de connaissances politiques, constitué à partir d'une ACM réalisée sur les réponses aux questions du quizz de connaissances politiques de l'enquête.

II- Les effets restreints de la démocratie participative sur sa demande

Les résultats de notre enquête peuvent être lus sur un double plan. Du côté des résultats en eux-mêmes, il semble que notre dispositif d'enquête ne mesure qu'un effet restreint de l'offre de démocratie participative sur la population. Au-delà d'un niveau relativement superficiel de connaissance de l'existence même d'une offre (a), la perception de cette dernière ne semble pas univoque, et laisse une grande partie de notre échantillon encore hésitante (b). Du côté du dispositif d'enquête lui-même, la lecture critique de nos résultats nous conduira progressivement à poser la question de la faisabilité de l'adaptation d'une telle méthodologie à l'étude des perceptions et opinions de la population vis-à-vis de l'offre publique de participation.

a) Mesurer la connaissance de la démocratie participative : une entreprise périlleuse

La question de connaissance générale (tableau 1) indique que la démocratie participative est connue par 48% des enquêtés, ce qui témoigne d'une certaine popularité du terme même si la majorité des enquêtés (52%) déclarent toujours leur méconnaissance. Toutefois, cette connaissance apparaît très vite comme faiblement ancrée dans la réalité des dispositifs participatifs : seuls 8% des individus connectent cette connaissance à un dispositif existant. La connaissance de la démocratie participative ne repose donc pas essentiellement ou l'exposition à une offre spécifique, locale et identifiée.

Tableau 1 : Connaissance des démarches de démocratie participative (N=1210)³⁰

Connaissance des démarches de démocratie participative	Total
Connaît des exemples de démarches	8,2%
Connaît simplement de nom	39,3%
Ne connaît pas	52,5%
Total	100,0%

L'analyse du contenu des réponses pousse à relativiser encore un peu plus cette connaissance de l'offre de participation. En effet, parmi les individus affirmant connaître des démarches de démocratie participative (tableau 2), 33% d'entre eux ne citent en réalité aucun dispositif ou citent des expériences non institutionnelles, telles que le référendum militant sur la privatisation de La Poste, d'actualité au moment du sondage (9 occurrences)³¹. Cette résurgence de l'actualité dans les réponses fournies sur la connaissance des dispositifs participatifs incite donc à une prise en considération du contexte politique lors de la passation du questionnaire et à faire l'hypothèse d'une plus grande attention des enquêtés aux possibilités de participation en période de forte intensité politique. Toujours est-il que, dans le cadre de la période de relative stabilité politique dans laquelle s'est déroulée notre enquête, les dispositifs participatifs restent méconnus.

Ensuite, parmi les 67% d'individus citant un dispositif relevant bel et bien de l'offre institutionnelle de participation, les démarches participatives les plus citées sont celles engagées par les mairies à l'échelle des quartiers (conseils de quartiers, réunions de quartier – 40 occurrences), mais également les démarches régionales (27 occurrences) (tableau 2). Ce

³⁰ Les trois individus ayant répondu « ne sait pas » ont été exclus de l'analyse.

³¹ Un collectif de syndicats et d'association, regroupé au sein du Comité National contre la Privatisation de la Poste, a organisé un référendum militant le 5 octobre 2009, pour s'opposer au projet de réforme de l'entreprise proposé par le gouvernement.

tropisme municipal, agrémenté de références régionales, peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, l'intitulé de la question sollicitait les enquêtés pour citer « des exemples de ce type de démarches *dans votre région* ». Le terme « région » a donc certainement été interprété par les enquêtés comme relevant du conseil régional, ce qui a pu induire dans certaines régions (Auvergne, Rhône-Alpes, Ile-de-France ou encore Poitou-Charentes) des références aux dispositifs régionaux. D'autre part, les études récentes sur le développement des dispositifs participatifs à l'initiative des conseils régionaux (Gourgues 2010 ; Mazeaud 2010 ; Talpin Sintomer 2011) ont relevé que les instances régionales avaient une tendance prononcée à l'usage et à la revendication du terme même de « démocratie participative ». Cette tendance semble être moins prégnante aux autres échelles territoriales, tels que les municipalités, les intercommunalités (Lefebvre, Revel 2011) ou les départements (Birck 2010). On peut donc supposer que certains enquêtés, connaissant des dispositifs classés par le monde universitaire comme relevant de la démocratie participative, n'aient pas fait le rapprochement entre ce dispositif et le vocable de « démocratie participative ». Quoiqu'il en soit, la démocratie participative demeure essentiellement perçue comme un phénomène municipal.

Tableau 2 : Connaissance des dispositifs institutionnels de démocratie participative (N=100)

Connait des exemples de démarche	%
Dispositifs institutionnels cités	67%
<i>dont démarches régionales</i>	27%
<i>dont démarches municipales</i>	40%
Aucune ou autres démarches	33%
<i>dont référendum La Poste</i>	9%
<i>dont aucune démarche</i>	10%
Total	100%

Malgré ces éléments, la tendance globale dégagée de l'enquête reste indiscutable : seuls 17% des individus connaissant la démocratie participative est en mesure de citer avec précision une ou plusieurs démarches participatives effectives (tableau 1). Ces résultats mettent en évidence que la démocratie participative ne renvoie pas obligatoirement à un ou plusieurs dispositifs institutionnels ou à des expériences vécues. Elle est essentiellement comprise comme un slogan ou une rhétorique, faisant référence à des éléments du débat politique ou de communication institutionnelle. On peut alors supposer que les débats politiques au sens large, incarnés entre autres par les controverses sur les jurys citoyens à l'initiative de Ségolène Royal lors de la campagne présidentielle de 2007³², constituent un facteur de connaissance « apparente » non négligeable. Le terme semble plutôt ancré dans le vocabulaire politique des français, sans renvoyer à une réalité institutionnelle précise. A ce titre, un parallèle peut être établi avec la trajectoire d'autres termes, comme celui de « développement durable »³³.

³² Sur ces controverses, voir l'introduction de l'ouvrage d'Yves Sintomer (2007). La controverse suscitée par cet épisode compte parmi les plus médiatisés de la vie politique française concernant la démocratie participative. On peut toutefois imaginer que les campagnes électorales des élections municipales, cantonales, ou régionales, ainsi que la communication des différentes collectivités locales, aient pu contribuer à diffuser le vocable de « démocratie participative ».

³³ En 2008, l'ADEME commandite un sondage d'opinion révélant que « 90% des Français connaissent l'expression, soit une augmentation de 13 points par rapport à 2006, et une augmentation de 36 points entre 2004 et aujourd'hui » in Ethicity, Aegis Media Expert, ADEME (2008) *Déclaratifs et comportements des Français en matière de développement durable et de consommation responsable*, p. 2.

Ensuite, sur la question du profil sociologique des « connaisseurs », nos résultats se révèlent plutôt ambigus. En effet, le croisement avec différentes variables de notre questionnaire révèle que les publics les plus « au fait » de l'existence d'une offre de participation se trouvent parmi les catégories les plus aisées et les plus diplômés. Ce résultat est en décalage vis-à-vis des enseignements de la sociologie du public participatif : les classes moyennes dominent très largement ce public, même si certains dispositifs parviennent également à attirer les classes populaires (Sintomer Bacqué 2001 ; Le Galic 2004). Quoiqu'il en soit, les catégories aisées de la population restent absentes de ce public.

L'exploitation statistique de nos données nous permet d'avancer quelques hypothèses sur la constitution de la connaissance de la démocratie participative (tableau 3). Tout d'abord, la taille d'agglomération et le genre semblent avoir un effet limité sur la connaissance de la démocratie participative. Les publics potentiellement les plus « exclus » du système représentatif et/ou les plus concernés (les dispositifs participatifs se particulièrement nombreux à l'échelle urbaine) ne semblent pas disposer d'une connaissance plus importante que le reste de l'échantillon. A l'inverse, les trois variables les plus significatives sont toutes relatives à l'intégration des individus dans le système politique : le niveau de diplôme, l'intérêt pour la politique, ainsi que l'indice de connaissances politiques apparaissent comme fortement corrélés à la connaissance de la démocratie participative. La significativité des corrélations entre cette connaissance et d'autres variables de « politisation » testées (« participation à une manifestation », « discussions politiques avec les parents à 15 ans ») alimentent également ce constat.

Tableau 3 : Connaissance de la démocratie participative et variables sociopolitiques³⁴

Variables	R
Taille d'agglomération	- 0,121
CSP	0,135
Sexe	0,148
Discussions politiques avec les parents à 15 ans	0,248
Participation à une manifestation	0,306
Niveau de diplôme	0,321
Intérêt pour la politique	0,428
Indice ACM connaissances politiques	- 0,464

Le lien entre notre indice de connaissance politique et le fait d'affirmer connaître la démocratie participative (tableau 4) donne un argument empirique complémentaire, permettant d'avancer dans notre analyse. En effet, lorsqu'on observe plus précisément les individus possédant une connaissance des dispositifs [Q167], on constate que 65% d'entre eux sont présents dans le quartile supérieur de l'indice de connaissances politiques, tandis que moins de 10% d'entre eux ont de faibles connaissances politiques. En d'autres termes, plus la connaissance politique est élevée, plus les individus sont en mesure de citer des expériences précises de démocratie participative.

³⁴ Seules apparaissent dans ce tableau les variables sociologiques ou politiques significativement corrélées à la connaissance de la démocratie participative. Toutes les corrélations sont significatives au seuil de 0,000.

Tableau 4 : Connaissances politiques et connaissance de la démocratie participative

Indice ACM de connaissances politiques (en quartiles)	Connaissance de la démocratie participative			Total
	Thème [Q166]	Offre [Q167]	Ignorants	
Connaissances - -	12,2%	4,0%	39,2%	25,7%
Connaissances -	24,2%	5,0%	31,0%	26,2%
Connaissances +	26,9%	26,0%	20,4%	23,4%
Connaissances ++	36,6%	65,0%	9,4%	24,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

L'effet de la connaissance politique et de l'intégration politique renvoie inévitablement aux ressorts socio-économiques de cette différenciation. Si l'effet des CSP sur la connaissance du thème [Q166] est significatif sans être prédominant (tableau 3), il semble que la position sociale puisse expliquer des différences dans la « précision » des connaissances détenues sur la démocratie participative. En croisant les CSP avec nos deux degrés de connaissance (offre et thème), nous obtenons ainsi une réparation venant confirmer les constats établis ci-dessus (tableau 5). Ainsi, les cadres supérieurs et les professions intellectuelles apparaissent comme les meilleurs connaisseurs de la démocratie participative : 67,5% d'entre eux affirment connaître la démocratie participative et 14,7% citent un dispositif. Les professions intermédiaires disposent également d'importants taux de « connaisseurs » (51,9%), supérieur au taux « d'ignorants ». Les retraités et les inactifs, même s'ils sont moins nombreux que les cadres et les professions intermédiaires à pouvoir citer des dispositifs, affirment connaître la thématique dans d'assez large proportion (à respectivement 39,1% et 35,7%). Les publics les moins sensibilisés sont les employés et les ouvriers, avec respectivement 66,8% et 73,8% d'individus affirmant ne pas connaître la démocratie participative.

Tableau 5 : CSP et connaissance de la démocratie participative

Connaissance de la démocratie participative	Catégorie socioprofessionnelle du répondant							
	Agriculteurs	Artisans/Comm./Chefs d'ent.	Cadres supérieurs/Professions libérales	Professions interméd.	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs
Offre	8,3%	5,0%	14,7%	13,2%	5,0%	4,0%	7,8%	7,1%
Thématique	25,0%	27,5%	68,8%	51,9%	28,2%	22,1%	39,1%	35,7%
Ignorants	66,7%	67,5%	16,5%	34,9%	66,8%	73,8%	53,1%	57,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

En d'autres termes, la démocratie participative est essentiellement connue par les individus plus « favorisés » qu'ils disposent soit de ressources matérielles, soit de disponibilités ou de qualifications conséquentes. La connaissance de la démocratie participative est donc plus importante parmi les individus disposant d'une connaissance préalable du jeu politique et, *a fortiori*, de conditions sociales favorables. Nous retrouvons ici le profil sociologique du « public attentif » à l'innovation politique, évoqué par Annick Percheron (1991). Ce résultat ouvre, en réalité, un double débat méthodologique.

Premièrement, il semble impératif de s'interroger sur l'effet induit par notre dispositif d'enquête. La formulation des questions et leur mode d'administration pourraient en effet expliquer le type de profil que nous parvenons à dégager. En effet, on peut faire l'hypothèse que les individus les plus favorisés s'adaptent plus facilement à la situation d'enquête, quel que soit son thème. Notre enquête ne ferait, en somme, que vérifier une nouvelle fois que le

public le plus concerné par la politique répond plus aisément à des questions de connaissance et d'actualité sur un thème politique (en l'occurrence la démocratie participative). Ceci expliquerait notamment que le public des « connaisseurs » que nous voyons ressortir de notre enquête soit en décalage avec le public des « participants » rencontré dans les dispositifs participatifs. Malgré ces réserves, nos résultats indiquent toutefois que la connaissance de la démocratie participative, prise sous l'angle de ces dispositifs, correspond très majoritairement au public usuel du jeu politique. La mise en œuvre de dispositif participatif ne peut être considérée comme un processus perçu par l'ensemble de la population et donc susceptible de convaincre mécaniquement les publics les plus éloignés de la politique de la nécessité et/ou de la possibilité d'un engagement plus actif.

Deuxièmement, ces résultats alimentent notre scepticisme à l'encontre de méthodologies d'enquêtes s'appuyant sur des offres de participation potentielles ou créées *ex nihilo*. Certes, la méthode retenue par l'équipe d'Harvard peut, par exemple, prouver que des individus éloignés de la participation sont effectivement en mesure de répondre favorablement à une sollicitation directe. Il est également vrai que les enquêtes de Hibbing et Thiess-Morse tempèrent l'idée d'un soutien indéfectible de la population au *principe* du référendum. Mais aucune de ces méthodologies ne nous livre véritablement d'enseignements sur l'interaction sur les offres concrètement à l'œuvre dans la société et leur réception par le grand public. Plus encore, aucune ne permet de montée en généralité convaincante sur une éventuelle volonté de participer ou de ne pas participer. Il s'avère en réalité très difficile et très ambigu d'appliquer des méthodes à visée quantitative à ce problème. Le traitement de nos données sur les opinions de notre échantillon envers la démocratie participative ne fait que confirmer cette première analyse.

b) Convictions et doutes des citoyens « participatifs »

Le groupe constitué par nos « connaisseurs », qu'ils disposent d'un degré apparent [Q166] ou approfondi [Q167] de cette connaissance a donc livré, grâce à notre dispositif d'enquête, son opinion concernant la démocratie participative. La question centrale qui nous préoccupait à ce propos était, rappelons-le : la démocratie participative est-elle perçue comme le signe d'une ouverture du système politique par les individus en connaissant l'existence ? En somme, est-elle en mesure de convaincre la population de son bien-fondé et donc, à terme, de l'inviter à « demander » plus de participation de ce type ? Les quatre questions de perception de la démocratie participative, disponibles dans l'enquête nous permettent d'apporter quelques éléments de réponse.

En reprenant notre séparation en trois profils (*discret*, *délibératif* et *hésitant*), il nous est possible de distinguer plusieurs tendances dans les réponses obtenues. Pour ce faire, il nous a semblé opportun de complexifier quelque peu les profils de réponse, en conservant les trois profils précédemment, auxquels nous ajoutons des profils plus nuancés. La répartition des profils s'établit donc comme suit dans le tableau 6.

Tableau 6 : Répartition des profils en fonction des réponses aux questions d'opinion

Profil	Types de réponses
Délibératif <i>complet</i>	Individus répondant que la démocratie participative : - améliore les décisions - n'est pas de la poudre aux yeux - permet une meilleure écoute des citoyens - ne sert pas à améliorer la popularité des dirigeants
Délibératif <i>partiel</i>	Individus répondant que la démocratie participative : - améliore les décisions - n'est pas de la poudre aux yeux - Réponses aléatoires aux deux autres opinions
Discret <i>complet</i>	Individus répondant que la démocratie participative : - n'améliore pas les décisions - est de la poudre aux yeux - ne permet pas une meilleure écoute des citoyens - sert à améliorer la popularité des dirigeants
Discret <i>partiel</i>	Individus répondant que la démocratie participative : - n'améliore pas les décisions - est de la poudre aux yeux - Réponses aléatoires aux deux autres opinions
Hésitant	Individus panachant les réponses favorables ou défavorables aux quatre questions d'opinion

La répartition du groupe des connaisseurs en fonction de ces profils (tableau 7) nous indique ainsi que l'opinion de ce groupe est à la fois plutôt positive mais résolument hésitante. En effet, le premier enseignement tient dans le taux supérieur de profils délibératifs (complet et partiel) qui regroupe 40% des individus, vis-à-vis des profils discrets (complet et partiel) qui ne représente que 31% du groupe. De plus, on observe que le profil *délibératif* complet (21%) est plus répandu que le profil *discret* complet (11%). Les connaisseurs semblent donc plus enclins à percevoir favorablement la démocratie participative. Toutefois, ce résultat doit être tempéré par l'important taux de profil *hésitant* présents dans le groupe. Regroupant 28,6% des individus, ce profil est le plus important parmi les profils dégagés (tableau 6). La lecture de nos résultats dépend, *in fine*, de l'interprétation privilégiée des taux de profils partiels (délibératif et discret). Si nous les avons joints aux résultats des profils complets, on pourrait également les considérer comme des profils partiellement hésitants. En changeant de la sorte notre grille d'analyse, nous pourrions insister sur l'hésitation du groupe des connaisseurs. Quoi qu'il en soit ces résultats témoignent d'une certaine ambivalence des opinions, qui ne valident ni l'idée d'une adhésion massive, ni celle d'un rejet catégorique.

Tableau 7 : Les profils d'opinion sur la démocratie participative (N=542³⁵)

	Effectifs	%
Profil <i>délibératif</i> complet	114	21,0
Profil <i>délibératif</i> partiel	105	19,4
Profil <i>discret</i> complet	61	11,3
Profil <i>discret</i> partiel	107	19,7
Profil <i>hésitant</i>	155	28,6
Total	542	100,0

³⁵ Le bloc des questions d'opinion sur la démocratie participative n'est posé qu'aux individus ayant déclaré avoir déjà entendu parler de démocratie participative. Sont également exclus de l'analyse les individus ne donnant pas de réponse à l'une ou l'autre des questions du bloc (soit 7 individus).

Pourtant, ces résultats ne sont établis qu'à partir de l'effectif global des « connaisseurs », sans distinction de connaissance entre apparente [Q166] et approfondie [Q167]. En croisant la répartition de notre groupe en profils, avec les deux niveaux de connaissance (tableau 8), nous sommes en mesure d'affiner notre analyse, et de clarifier le lien entre profil favorable et incertitude.

Tableau 8 : Connaissance de la démocratie participative et profils d'opinion (N = 542)

Types de profils d'opinion sur la démocratie participative	Connaissance thème	Connaissance offre	Total
Profil <i>délibératif</i> complet	20,3%	24,7%	21,0%
Profil <i>délibératif</i> partiel	18,0%	25,8%	19,4%
Profil <i>discret</i> idéal	11,1%	11,8%	11,3%
Profil <i>discret</i> partiel	20,0%	18,3%	19,7%
Profil <i>hésitant</i>	30,5%	19,4%	28,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Bien que la relation entre le degré de connaissance et l'opinion concernant la démocratie participative ne soit pas significative³⁶, nous pouvons tout de même avancer une remarque. Il n'est pas possible de déterminer si la connaissance des dispositifs participatifs, regroupés derrière le vocable de démocratie participative, agit comme un vecteur de transformation d'individus *discrets* en individus *délibératifs* ; à l'inverse, la connaissance des dispositifs semble être un moyen de convaincre des individus hésitants du bien-fondé de ces démarches³⁷.

Manifestement, l'hypothèse autour de laquelle s'est construite la controverse sur la demande sociale de participation et la capacité de l'offre à stimuler cette demande s'avère extrêmement difficile à transposer dans le « monde réel ». Notre enquête, au-delà de ses limites intrinsèques, montre en effet que cette controverse repose sur un postulat pour le moins douteux : présumer que la connaissance qu'ont les individus des opportunités de participation est corrélée à l'opinion qu'ils se font de ces mêmes opportunités. Nous ne nions pas que cette hypothèse peut s'avérer pertinente dans le cas de « participants » qui, du fait même de leur participation à certains types de dispositifs, pourraient être enclins à davantage participer, aux élections notamment (Anduiza *et al.* 2008) ; cependant, elle ne renvoie à aucune causalité mesurable à l'échelle macrosociologique de la « population ». Notre enquête, qui relève plutôt de l'expérimentation des méthodes quantitatives au « monde réel de la participation », démontre que les déterminants de l'opinion que se font les individus des dispositifs participatifs se situent dans des critères dépassant largement le seul fait de « connaître » leur existence.

Une fois ces constats établis, il est toutefois possible d'explorer quelques pistes de recherche permettant de cerner ces facteurs déterminants. Nous pouvons en effet nous interroger, notamment à la suite d'Hibbing et Thiess Morse (2002), sur le lien individuel entre la perception de la participation publique et le degré de confiance accordé au système politique en place : les plus favorables à la démocratie participative sont-ils les plus confiants ou, au contraire, les plus méfiants ? Nous devons reconnaître à ce propos une limite de notre

³⁶ V de Cramer non significatif.

³⁷ Rappelons, toutefois, que le manque de significativité de la liaison tempère la portée de ce résultat.

enquête : en ne disposant pas de données précises sur le degré de « confiance » (*trust*) accordé par les individus aux institutions ou aux hommes politiques, nous ne pouvons pas entrer frontalement dans cet aspect du débat. Toutefois, il nous est possible de rechercher dans les critères sociodémographiques et politiques, déjà mobilisés pour comprendre les degrés de connaissances (tableau 3), d'éventuels facteurs pouvant expliquer plus solidement la formation des opinions « favorables » et « défavorables ». Or, l'exploration de ces corrélations peut nous fournir quelques informations intéressantes sur le lien entre perception du jeu politique et opinion sur la démocratie participative, en retenant les trois critères les plus significativement corrélés au niveau de connaissance (tableau 3) : le niveau de diplôme, l'intérêt pour la politique et l'indice de connaissances politiques.

Parmi ces trois variables, l'indice de connaissances politiques est la variable sociopolitique la plus liée aux profils d'opinion, étant donné la réduction des effectifs, due au traitement du seul groupe des connaisseurs de la démocratie participative. Toutefois, l'analyse – prudente – de ces données reste intéressante. Concernant le niveau de diplôme (tableau 9), on constate que les individus présentant un profil délibératif complet sont les plus diplômés du groupe des connaisseurs. Le profil discret *partiel* et le profil *hésitant* sont les plus fortement dotés en individus ayant un niveau d'étude inférieur au bac. La relation entre diplôme et opinion sur la démocratie participative semble aller le sens suivant : plus le niveau de diplôme est élevé, plus la propension à juger favorablement la démocratie participative est importante.

Tableau 9 : Profils d'opinion et niveau de diplôme³⁸

	Inférieur au Bac.	Bac. ou plus	Total
Profil <i>délibératif</i> complet	20,4%	79,6%	100% (113)
Profil <i>délibératif</i> partiel	23,8%	76,2%	100% (105)
Profil <i>discret</i> complet	27,9%	72,1%	100% (61)
Profil <i>discret</i> partiel	34,6%	65,4%	100% (107)
Profil <i>hésitant</i>	32,0%	68,0%	100% (153)
Total	28% (151)	72% (388)	100% (539)

Concernant l'intérêt pour la politique (tableau 10), on constate que cette variable favorise la formation d'une opinion, sans pour autant privilégier une tendance. En effet, en ne retenant que les profils *discret* et *délibératif* complets, on s'aperçoit qu'une majorité d'entre eux (respectivement 66,7% et 62,3%) s'intéresse à la politique, tandis que les individus au profil *hésitant* sont les moins intéressés par la politique, avec seulement 49% d'intérêt. Ainsi, plus l'intérêt pour la politique est affirmé, plus une opinion claire se dégage à propos de la démocratie participative, que celle-ci soit favorable ou défavorable.

³⁸ Nous faisons également figurer entre parenthèses les effectifs totaux. V non sig.

Tableau 10 : Profils d'opinion et intérêt pour la politique³⁹

	<i>Intérêt +</i>	<i>Intérêt -</i>	<i>Total</i>
Profil <i>délibératif</i> complet	66,7%	33,3%	100% (114)
Profil <i>délibératif</i> partiel	59,0%	41,0%	100% (105)
Profil <i>discret</i> complet	62,3%	37,7%	100% (61)
Profil <i>discret</i> partiel	58,9%	41,1%	100% (107)
Profil <i>hésitant</i>	49,0%	51,0%	100% (155)
<i>Total</i>	58,1% (315)	41,9% (227)	100% (542)

Concernant enfin le degré de connaissance politique, la corrélation entre indice et les profils d'opinion (tableau 11) alimente l'idée d'une réduction progressive d'incertitude chez les enquêtés. En effet, on observe que le profil hésitant regroupe la plus forte proportion d'individus disposant d'un niveau de connaissance politique faible, puisqu'ils sont plus nombreux que les autres profils dans les quartiles les plus bas de l'indice. Outre cette tendance globale, la répartition des individus en fonction de leurs connaissances politiques révèle un certain équilibre entre les types d'opinions : si l'on regroupe les deux quartiles regroupant les individus disposant d'une majeure connaissance politique, alors les profils *délibératifs* et *discrets* complets regroupent une proportion d'individus sensiblement identique (76,3% pour les délibératifs et 82% pour les discrets). On notera toutefois que le profil discret complet est quasiment absent du quartile de connaissance politique le plus faible, semblant ainsi indiquer que les individus, dont les connaissances politiques sont faibles, sont peu enclins à exprimer une opinion catégoriquement négative sur la démocratie participative.

Tableau 11: Profils d'opinion et indice de connaissances politiques⁴⁰

	Connaissances --	Connaissances -	Connaissances +	Connaissances ++	<i>Total</i>
<i>Délibératif</i> complet	10,5%	13,2%	25,4%	50,9%	100% (114)
<i>Délibératif</i> partiel	14,3%	23,8%	17,1%	44,8%	100% (105)
<i>Discret</i> complet	1,6%	16,4%	23%	59%	100% (61)
<i>Discret</i> partiel	4,7%	14%	41,1%	40,2%	100% (107)
<i>Hésitant</i>	16,1%	28,4%	23,9%	31,6%	100% (155)
<i>Total</i>	10,7% (58)	20,1% (109)	26,2% (142)	43,0% (233)	100% (542)

Nous considérons que les trois variables regroupées ci-dessus recomposent la figure d'un individu attentif au fonctionnement du système politique : diplômé, ayant un intérêt pour la politique et disposant d'une connaissance certaine de ce système. Toutefois, cet individu idéal typique, qui connaît mieux la démocratie participative que le reste de la population, ne semble automatiquement enclin à soutenir la mise en œuvre de dispositifs. Les opinions recueillies restent mitigées, même si une proportion importante de ces catégories perçoit effectivement la participation comme un phénomène souhaitable. Plus fondamentalement, il nous apparaît que l'intégration au système politique conduit les individus à *définir* leur opinion (bonne ou mauvaise) : en effet, l'incertitude décline sensiblement au fur et à mesure que l'intégration politique s'accroît. Cette situation pourrait certainement être résumée par l'image d'un petit

³⁹ Nous faisons également figurer entre parenthèses les effectifs totaux. $V=0,130$ sig. =0,057.

⁴⁰ Nous faisons également figurer entre parenthèses les effectifs totaux. $V=0,239$ sig. =0,000.

cercle d'initiés débattant ardemment du sens d'une innovation politique aux contours incertains.

Conclusion : des effets « culturels » insaisissables ?

Poser la question d'un éventuel changement « culturel » de la population sous l'effet des dispositifs participatifs, qui parviendrait progressivement à la convaincre du bien-fondé de la participation (sous sa forme institutionnelle) paraît être scientifiquement difficile à mettre en œuvre. Certes, les travaux académiques contribuant à la controverse sur cette question ont pu mesurer la valeur que les individus accordent aux « modèles » démocratiques (comme dans la *stealth democracy*) ou même convaincre des fragments de population de participer (comme dans l'enquête de l'équipe d'Harvard). Pourtant, les montées en généralité proposées par ces travaux demeurent résolument limitées par l'aspect expérimental et désincarné des protocoles d'enquête.

Notre propre enquête permet de relativiser très sensiblement l'effectivité de pareilles ambitions dans le « mode réel » de la participation. Les individus enquêtés sont, encore très largement, peu au fait de l'existence même des dispositifs participatifs et, parmi les initiés, le doute persiste quant au sens politique de la démocratie participative. Même si d'importantes proportions de ce public de connaisseurs la juge favorablement, nos résultats nous amènent à penser que leur jugement est essentiellement lié à leur intégration préalable dans le système politique⁴¹. Pour le dire autrement, *la démocratie participative n'intéresse qu'un public déjà attentif aux enjeux politiques et qui ne lui est pourtant jamais intégralement acquis*.

Cette faiblesse de la demande peut difficilement être interprétée comme le signe global d'une apathie politique généralisée, puisqu'elle ne concerne dans notre cas que les dispositifs institutionnels de participation publique. Toutefois, concernant précisément ces dispositifs, le constat d'une demande sociale limitée constitue une mise en garde face à la capacité de « provoquer » la participation, octroyée par les technologies participatives aux autorités publiques. Quand bien même tel ou tel dispositif, équipé de techniques de tirage au sort⁴², conseillé et encadré par divers « experts » en lutte sur un marché concurrentiel (Nonjon 2006), serait en mesure de produire une forme de participation, ce succès temporaire, reproduit *in vitro* par les chercheurs d'Harvard, n'estompera jamais le décalage entre offre et demande, et ne saurait épuiser les voies nécessairement plurielles et incontrôlées de la participation publique.

L'idée d'un effet des dispositifs participatifs sur les velléités participatives de la population, prise dans son ensemble, ou pour le dire autrement sur la « culture » politique d'un pays, d'une région ou d'une ville ne peut donc être abordé ni comme un résultat scientifique convaincant, ni comme une hypothèse de travail robuste. Elle relève bien plus du

⁴¹ Ceci coïncide d'ailleurs avec les tendances récentes de l'instrumentation participative. En effet, l'offre de participation est confrontée de manière récurrente à la question de la faiblesse de la demande sociale, certains travaux allant jusqu'à affirmer, dans le cas anglais par exemple, que « le défi pour les autorités locales n'est pas seulement de développer des opportunités de participation plus nombreuses et de meilleure qualité, mais également de stimuler la demande pour ce type d'initiatives à travers leur territoire » (Lowndes Pratchett Stoker 2001 p. 212, *nous traduisons*).

⁴² Les techniques de tirage au sort utilisées dans la constitution des conférences de citoyens, d'ailleurs très proches des techniques d'échantillonnage utilisées pour les enquêtes d'opinion. En France les instituts de sondage sont les principaux prestataires de ces tirages au sort. L'IFOP a par exemple intégralement conduit une conférence de citoyens, en 2003, du tirage au sort à la délibération, pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

slogan, de la rhétorique, motivant la mise en œuvre de tels ou tels dispositifs. On peut la rapprocher d'au moins deux des trois « objectifs » classiquement attribués à la participation des citoyens par ses instigateurs : l'objectif « social », qui vise la cohésion sociale, le renforcement des liens entre individus, et l'objectif « politique », visant à rétablir de bonnes relations entre élus et électeurs, en reconnaissant à ces derniers le droit de prendre part à la décision publique (Rey Bacqué Sintomer 2005 ; Lefebvre Nonjon 2003).

Nos conclusions ne concernent pourtant qu'une partie de la recherche portant sur le déploiement d'une éventuelle « culture » de la population. Il existe en effet d'autres voies méthodologiques pour étudier la diffusion de ce type de « culture » : étudier la manière dont les acteurs sociaux, des mouvements contestataires aux groupes d'intérêt, en passant par le patronat, les réseaux de citoyens mobilisés autour d'un enjeu, les syndicats ou les administrations tiennent désormais compte de l'existence des dispositifs participatifs dans leurs stratégies, leurs alliances et les formes de leur mobilisation (voir notamment Rui 2004 ; Simard 2007 ; Topçu 2010 ; Gourgues Sainty 2011). En outre, la démocratie participative n'apparaît pas, pour le moment, comme un phénomène politique suffisamment significatif au sein du « grand public » pour faire l'objet d'une enquête de ce type. Ainsi, l'utilisation d'enquêtes par sondage et le traitement statistique des données nous semblent être prématurés, au vu de la faible diffusion de l'objet : nos résultats sont, somme toute, assez attendus et classiques en matière de politisation individuelle, et il nous semble difficile d'envisager des résultats radicalement différents des nôtres, avec une méthodologie similaire, à ce stade d'implantation des dispositifs participatifs dans la vie publique française.

Bibliographie

- Almond Gabriel, Verba Sidney (1963) *The Civic Culture* □ : *Political Attitudes and Democracy in Five Nation*, Princeton, Princeton University Press.
- Anduiza Eva, Font Joan, Mas Pau, De Maya Sergi (2008), “The electoral impact of direct democratic practices”, *International Journal of Urban and Regional Research*, 32, pp. 473-491
- Bacqué Marie-Halène, Sintomer Yves (2001) « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*, 90, pp. 148-155.
- Barney David, Laycock David (1999) « Right-Populists and Plebiscitary Politics in Canada », *Party Politics*, vol. 5, n° 3, pp. 317-339.
- Birck Jean-Nicolas (2010) *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale : pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*, thèse pour le doctorat en science politique, Université de Nancy.
- Blanc Maurice (1999), « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP, CRAPS, *La démocratie locale : représentation locale, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 177-196.
- Font Joan, Blanco Ismael (2007) “Procedural legitimacy and political trust: The case of citizen juries in Spain”, *European Journal of Political Research*, 46 (4), p 557-589.
- Blatrix Cécile (2000) *La démocratie participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV : processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Blondiaux Loïc (2005) « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri et Sintomer Yves (Dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp. 119-137.
- Bowler Shaun, Donovan Tedd, Karp John (2007), “Enraged or Engaged? Preferences for Direct Citizen Participation in Affluent Democracies”, *Political Research Quarterly*, 60 (3), pp. 351-362.
- Campbell Angus, Converse Philip, Miller Warren (1964) *The American Voter* □ : *an abridgment*, New-York, John Wileys and Sons.

- Cohen Joshua (1997) « Deliberation and Democratic Legitimacy », in Bohman John et Rehg William (dir.) *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MIT Press, pp. 67-92.
- Cohen Joshua, Fung Archon (2004), “Radical Democracy”, *Swiss Political Science Review*, 10 (4), pp. 169-180.
- Converse Philip (1970) « Attitudes and non-attitudes □: continuation of a dialogue », *The Quantitative Analysis of Social Problems*, E.R. Tufte éd., Reading, pp.168-190.
- Dahl Robert (1994) « A Democratic Dilemma: System Effectiveness versus Citizen Participation », *Political Science Quarterly*, vol. 109, n° 1, pp. 23-34.
- Downs Anthony (1957) *An economic theory of democracy*, New-York, Harper.
- Edelman Murray (1991) *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Éd. du Seuil.
- Fishkin James S. (1995) *The voice of the people: public opinion and democracy*, New Haven, Yale University Press.
- Fung Archon, Wright Erik Olin (2003) *Deepening democracy: institutional innovations in empowered participatory governance*, London, Verso.
- Giraud Baptiste (2010) « Les paradoxes de l'engagement pour la démocratie participative », *Terrains & Travaux*, 1 (17), pp. 109-126.
- Gourgues Guillaume (2010), *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble.
- Gourgues Guillaume, Sainty Jessica (2009), « Une absence de particularisme régional. La démocratie participative : connaissances et dispositifs institutionnels », Rapport intermédiaire projet « Cognition », Grenoble, PACTE, IEP de Grenoble, 17 p.
- Gourgues Guillaume, Sainty Jessica (2011) « Le référendum d'entreprise peut-il changer de camp ? Le cas des usines Fiat de Pomigliano d'Arco et de Turin », communication lors du 11ème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Section Thématique 39 : « Pratiques et dispositifs de participation dans le monde du travail », 31 août-2 septembre 2011, IEP de Strasbourg.
- Grunberg Gérard, Mayer Nonna (2003) « Démocratie représentative, démocratie participative », in Perrineau Pascal (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, pp. 212-225.
- Hibbing John, Theiss-Morse Elisabeth (2002) *Stealth Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Galic Mathias (2004), *La démocratie participative : le cas nantais*, Paris, L'Harmattan.
- Le Goff Alice (2011) « Démocratie délibérative contestation et mouvements sociaux », *Archives de Philosophie*, 2 (74), pp.241-257.
- Lefebvre Rémi (2007), « Non-dits et point aveugle de la démocratie participative », in Robbe François (dir.) *La démocratie participative*, Paris, L'Harmattan, pp. 33-58
- Lefebvre Rémi, Nonjon Magali (2003) « La démocratie locale en France : ressorts et usages », *Sciences de la société*, n°60, pp. 8-28.
- Lefebvre Rémi, Revel Martine (2011 *A paraître*), « Démocratie consultative : l'institutionnalisation à tâtons dans deux communautés urbaines », in Douillet Anne-Cécile, Faure Alain, Halpern Charlotte, Leresche Jean-Philippe (dir.), *Penser la différenciation dans l'action publique locale*, pp. 152-160.
- Letki Natalia (2004) “Socialization for Participation? Trust, Membership, and Democratization in East-Central”, *Political Research Quarterly*, 57 (4), p. 665-679.
- Lowndes Vivien, Pratchett Lawrence, Stoker Gerry (2001a) « Trends in Public Participation: Part 1 – Local Government Perspectives », *Public Administration*, vol. 79, pp. 205-222.
- Magni-Berton Raoul (2009) « Participation électorale, participation critique et démocratie participative », in Bréchon Pierre, Tchernia Jean-François (dir.) *La France à travers ses valeurs*, Paris, Armand Colin, p. 246-249.
- Mazeaud Alice (2010) *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de La Rochelle, 2010.
- Mazeaud Alice, Talpin Julien (2010) « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 3 (1).

- Neblo M., Esterling K. M., Kennedy R. P., Lazer D., Sokhey A. E. (2009), "Who Wants to Deliberate – and Why?", *Faculty Research Working Papers Series*, John F. Kennedy School of Government – Harvard University, 45 p.
- Neveu Catherine (dir.) (2007) *Cultures et pratiques participatives*, Paris, L'Harmattan.
- Paoletti Marion (2007) *Décentraliser d'accord, décentraliser d'abord : le gouvernement local en question*, Paris, La Découverte.
- Percheron Annick (1991), « Les Français et l'Europe : acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°3, pp. 382-406.
- Prémat Christophe (2009) « The implementation of participatory democracy in French Communes », *French Politics*, vol. 7, n°1, pp. 1-18.
- Putnam Robert D. (2000) *Bowling Alone. The collapse and revival of American community*, New York, Simon and Schuster.
- Revel Martine, Blatrix Cécile, Blondiaux Loïc, Fourniau Jean-Michel, Hiérard-Dubreuil Bertrand, Lefebvre Rémi (dir.) (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri, Sintomer Yves (2005), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique? », in Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri, Sintomer Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp. 9-46
- Rui Sandrine (2004) *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin.
- Schumpeter Joseph (1990) *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- Simard L., « L'apprentissage comme ressources dans la conduite des projets : quels effets sur le débat public ? », in Simard L., Lepage L., Fourniau J.-M., Gariépy M., Gauthier M. (dir.), *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 119-132.
- Sintomer Yves (2007) *Le pouvoir au peuple : jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Talpin Julien, Sintomer Yves (dir.) *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses Universitaires de Rennes.
- Topçu Sezin (2010), *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS.
- Tourangeau Roger, Ripas Lance J., Rasinski Kennet A. (2000), *The Psychology of Survey Response*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Warin Philippe (1999) « Les « ressortissants » dans les analyses des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 49, n°1, pp. 103-121
- Warren Mark (1993) « Can Participatory Democracy Produce Better Selves? Psychological Dimensions of Habermas's Discursive Model of Democracy », *Political Psychology*, vol. 14, n° 2, pp. 209-234.
- Young Iris Marion (2001) « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, vol. 29, n°5, pp. 670-690.
- Zaller John R., Feldman Stanley (1992) « A Simple Theory of the Survey Response: Answering Questions versus Revealing Preferences », *American Journal of Political Science*, vol. 36, n°3, pp.579-616.